

**VACATAIRE INTERVENANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF  
DANS LE 1<sup>er</sup> DEGRE  
DEMANDE D'OUVERTURE DU DROIT À RÉMUNÉRATION 2016/2017**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Ecole : ..... RNE : 974.....

N° INSEE : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

M.                       Mme

NOM : ..... Prénoms : .....

NOM DE FAMILLE : .....

DATE DE NAISSANCE : DATE...../...../..... LIEU : .....

ADRESSE : .....

Téléphones : 0262/.../.../... - 069.../.../... Courriel : .....@.....

Champ(s) d'intervention :

Champs	Informations complémentaires
Aide aux leçons <input type="checkbox"/>	
Pratique artistique et culturelle <input type="checkbox"/>	
Pratique sportive <input type="checkbox"/>	
Autre :	

Nombre total d'heures envisagées : .....

Période : du ..... au .....

**TOUT vacataire, A CHAQUE RENTREE SCOLAIRE et AVANT TOUTE INTERVENTION, doit fournir à la DPEP, les pièces suivantes, en 2 exemplaires,** accompagnées de la demande d'ouverture de droit :

- ◆ La fiche de renseignements de la Direction Régionale des Finances Publiques dûment remplie et signée (ci-jointe),
- ◆ Copie de la Carte Nationale d'Identité valide et **lisible** de l'intéressé(e),
- ◆ Copie de l'attestation sécurité sociale ou de la Carte Vitale, **lisible**, avec le n° INSEE de l'intéressé(e),
- ◆ Original de Relevé d'Identité Bancaire **d'un Compte CHEQUE, aux nom et prénoms de l'intéressé(e)**, au format international indiquant les codes BIC et IBAN.

*Une copie de ces documents est à conserver dans l'établissement.*

*Les professeurs des écoles et les enseignants du second degré en activité, effectuant des heures d'Accompagnement Éducatif dans le 1<sup>er</sup> degré, n'ont pas à remplir et à fournir ces documents.*

Fait à .....le.....

**Signature de la Direction,**  
(et cachet de l'établissement)

**Signature de l'intéressé(e)**  
Précédé de la MENTION MANUSCRITE :  
«certifié exact »

**A transmettre à la DPEP – SECRETARIAT**

Académie de La Réunion – Rectorat DPEP - 24, Avenue Georges Brassens CS 71003 97743 Saint-Denis CEDEX 9

Pour tout renseignement complémentaire concernant la mise en paiement des heures de vacances au titre de l'accompagnement éducatif dans le 1<sup>er</sup> degré, veuillez prendre contact auprès de la D.P.E.P : **Mme Annick LAO-THIANE**

**Porte** : 48 - **Tél** : 02.62.48.13.26 – 02 62 48 14 85 - **Mél** : dpep.secretariat@ac-reunion.fr